

Exploitation minière

# Une bombe à retardement dans un paradis de plein air



PHOTO MARTIN TREMBLAY, ARCHIVES LA PRESSE

La mine à ciel ouvert Canadian Malartic, en Abitibi

**En autorisant un mégaprojet de mine à ciel ouvert tout près du parc du Mont-Tremblant, Québec ouvre grande la porte à l'exploitation minière dans le sud du Québec**

Publié le 28 février 2021 à 9h00

**LOUIS ST-HILAIRE ET BENOÎT LAUZON**

RESPECTIVEMENT PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE-NATION ET PRÉFET DE LA MRC PAPINEAU

**Peu de gens le savent, mais les territoires des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais renferment les principaux gisements de graphite au Canada. Le projet tout juste autorisé de mine à ciel ouvert de Nouveau Monde Graphite aura une empreinte considérable sur l'environnement. La compagnie prévoit une fosse de 2,7 km de longueur par 250 mètres de profondeur, ce qui en ferait la plus importante mine de graphite du continent. Et c'est sans compter les montagnes de résidus toxiques et les bassins de décantation.**

L'empressement de Québec de donner son autorisation alors que de nombreuses demandes du BAPE n'ont pas reçu de réponses en dit long sur la priorité que le gouvernement accorde à son Plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques. Québec, déjà copropriétaire de Nemaska Lithium, peut maintenant remplir sa promesse d'approvisionnement à toute multinationale qui voudrait implanter ici une méga-usine de batteries de véhicules électriques (BVE).

Déjà, un vaste réseau de *claims* miniers parcourt ces territoires de plein air, de récréotourisme et de villégiature qui, depuis la pandémie, sont plus que jamais devenus l'oxygène des citoyens. Certains projets sont au niveau des forages et des études de préfaisabilité et pourraient se développer rapidement.

**Particulièrement à risque sont les lacs et les rivières, les réserves fauniques, les terres de la Couronne et tous les terrains qui les bordent. Un très grand nombre de villégiateurs pourraient se retrouver avec des voisins des plus indésirables.**

Depuis deux ans, Québec se positionne dans la course mondiale aux solutions de rechange à l'or noir. L'argument est simple : nous avons au Québec tous les minéraux critiques et stratégiques nécessaires pour alimenter la plus grande des usines de batteries, de même que des tarifs d'électricité compétitifs. Ce marché, actuellement contrôlé par la Chine, fait saliver les Américains. Le 30 septembre dernier, Donald Trump a signé un décret exécutif encourageant le développement de projets miniers de minéraux critiques et stratégiques à travers l'Amérique, décret qui a depuis été bonifié et chiffré par Joe Biden. C'est maintenant une question de sécurité nationale pour les États-Unis et, bien sûr, de gros sous.

## **Une annonce-surprise à venir ?**

Le gouvernement Legault parle très peu de ce dossier, qui est en voie de devenir son principal projet économique, la stratégie étant probablement d'arriver avec une annonce-surprise de l'implantation d'un géant des batteries de véhicules électriques. Bien sûr, le gouvernement pense création d'emplois, mais la question à laquelle on n'a pas répondu (en bonne partie parce qu'elle n'a pas été posée), c'est : à quel coût pour la nature et les collectivités locales ?

Au Québec, l'industrie minière représente une activité économique importante, mais comme tout se passe dans le Nord ou dans le Grand Nord, très peu de gens en comprennent les règles et le fonctionnement. Avec l'arrivée de mines dans le Sud, les citoyens vont en apprendre plus sur la prépondérance de la *Loi sur les mines*, surtout sur tout ce qui touche l'aménagement du territoire.

**Il ne faut alors pas se surprendre de toute la publicité que l'industrie minière se paie actuellement dans les grands médias pour vanter ses bienfaits.**

Le règlement des Territoires incompatibles à l'activité minière peut permettre aux municipalités régionales de comté (MRC) de soustraire certains territoires au domaine minier en zone plus urbanisée mais, dans la pratique, il s'avère très inefficace. Les critères pour définir les territoires incompatibles à l'activité minière

sont tellement restrictifs qu'un nombre très limité de MRC sont parvenues à faire accepter leurs cartes. La *Loi sur les mines* ayant préséance sur leur schéma d'aménagement, les MRC ne peuvent protéger de vastes territoires importants pour leurs citoyens. Un exemple : tout juste à l'ouest de Montréal, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qui compte 160 000 personnes, n'arrive pas à soustraire le mont Rigaud de l'activité minière. Si on n'arrive pas à protéger le mont Rigaud, imaginez ce qu'il pourrait advenir des joyaux de la Couronne que sont les montagnes et les cours d'eau des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais.

Le 25 février 2020, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonathan Julien, disait réfléchir à des modifications à la *Loi sur les mines* et aux règles des Territoires incompatibles à l'activité minière. C'était tout juste avant la pandémie. Depuis, silence radio. Avec l'autorisation du projet de Nouveau Monde Graphite un an plus tard, le gouvernement vient de parler. Les multinationales ont compris. Pour les citoyens, enfermés dans l'actualité pandémique, il pourrait être trop tard.